

<i>Affaire :</i> 24-12e	<i>Phase :</i> APPROBATION	<i>Echelle :</i> 1/ 5 000°
PROJET DE PLUI ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUI soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 09/02/2026 au 10/03/2026	PLUI APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE : 20 Octobre 2026



Architectes D.P.L.G
Urbanistes D.E.S.S
Paysagiste D.P.L.G

Agence
METAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE
www.agencemetaphore.fr
contact@agencemetaphore.fr
0 5 . 5 6 . 2 9 . 1 0 . 7 0
38, quai de Bacalan 33300 Bordeaux

 Espace Boisé Classé

 Espace Boisé Classé

 Secteurs dans lesquels les coupes rases d'espaces boisés sont interdites

Éléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

 Arbres isolés

 Patrimoine bâti

 Petit patrimoine

 Boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)

 Patrimoine bâti

 Entité boisée

Secteur à protéger pour motif écologique au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

 Zones Humides, Natura2000, ZNIEFF

 Ripisylve ou fossé

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

 Secteurs soumis à des risques carrière

 Chemins d'écoulement préférentiels de l'eau sur le bassin versant de la Dordogne

Autres Dispositions Réglementaires

 Constructions pour lesquels un changement de destination est autorisé au titre de l'article L151-11-2 du Code de l'Urbanisme

 Secteur de diversité commerciale à protéger - L151-16

 Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme

 Emplacement réservé

 Servitude de mixité sociale

 Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

▲ Constuctions non encore cadastrées

Numéros	Intitulé	Bénéficiaire	Surface m²
01I	Réalisation d'équipement public	Commune de Saint Léon	5628



0 250 500 m

Sources : Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre MAJ 2026

